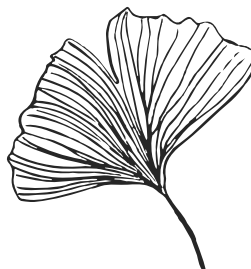


Comité syndical

Séance du 31 mars 2025
18h30



1. Désignation d'un secrétaire de séance (*rapport 2025-03-01*)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 (*rapport 2025-03-02*)
3. Modification du Règlement Budgétaire et Financier (*rapport 2025-03-03 et annexe*)
4. Débat d'Orientations Budgétaires (*rapport 2025-03-04 et R.O.B.*)
5. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Rapport 2025-03-01

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

Rapport 2025-03-02

3. Modification du Règlement Budgétaire et Financier

Rapport 2025-03-03 et annexe

Lors de son adoption en 2024, le RBF spécifiait qu'il n'existait pas de section d'investissement au sein du budget du syndicat DEPART.

Compte-tenu de l'évolution de notre structure, il est désormais nécessaire d'ouvrir une section d'investissement pour le budget 2025, et par conséquent, réviser notre RBF.

Il est proposé d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2025 le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé.

4. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapport 2025-03-04 et R.O.B.

5. Questions diverses

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr

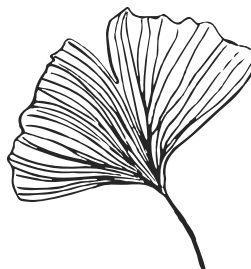


claudie.leitz@syndicatdepart.fr
valerie.robles@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00

Comité syndical

Séance du 31 mars 2025
19h30



1. Désignation d'un secrétaire de séance (*rapport 2025-03-05*)
2. Adoption du montant de la cotisation 2025 (*rapport 2025-03-06*)
3. Adoption du Compte Financier Unique 2024 (*rapport 2025-03-07*)
4. Affectation du résultat 2024 (*rapport 2025-03-08*)
5. Adoption du Budget Primitif 2025 (*rapport 2025-03-09*)
6. Présentation du Rapport d'activités 2024 et programme de travail 2025
7. Information ZAN, SRADDET, SCoT, PLU(i)
8. Projet de nouveaux locaux
9. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
10. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Rapport 2025-03-05

2. Adoption du montant de la cotisation 2025

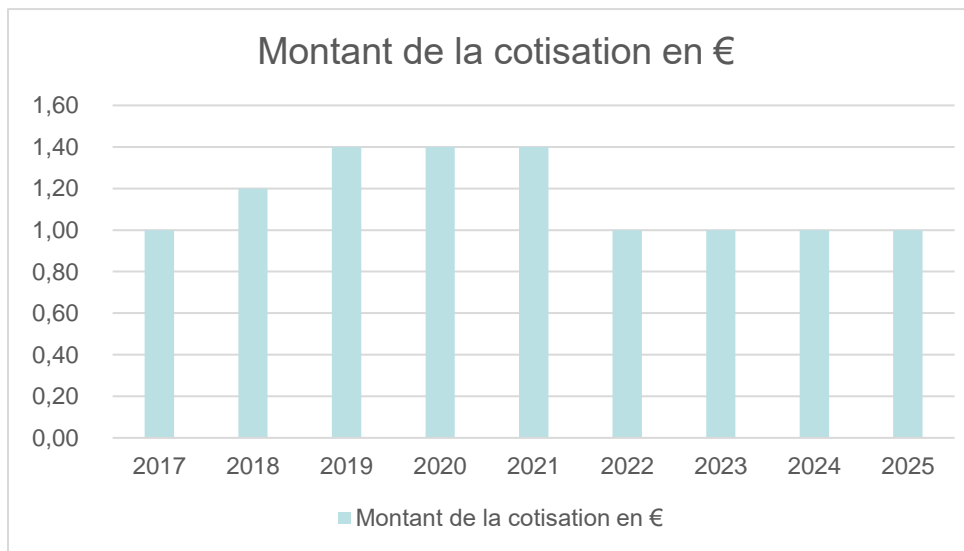
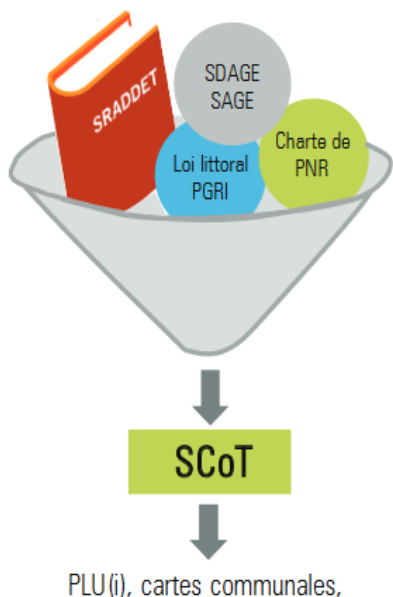
Rapport 2025-03-06

Le SCoT a un rôle intégrateur, il joue la fonction de filtre entre les normes supérieures et les documents d'urbanisme locaux. Les missions du syndicat répondent à ce double enjeu.

Pour assurer ces missions de mise en œuvre du SCoT approuvé en 2020, le montant de la cotisation avait été abaissé de 1,40 € à 1 € par habitant en 2022, afin de mener ce travail de suivi jusqu'à la fin du mandat à cotisation constante.

En 2025, le syndicat poursuivra la phase d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre du SCoT et réalisera son évaluation (bilan à 6 ans).

Dans ce contexte, un maintien de la cotisation à 1€ par habitant est proposée en 2025.



3. Adoption du Compte Financier Unique 2024

Rapport 2025-03-07

4. *Affectation du résultat 2024*

Rapport 2025-03-08

5. Adoption du Budget Primitif 2025

Rapport 2025-03-09

6. Présentation du Rapport d'activités 2024 et programme de travail 2025

Suivi des documents d'urbanisme
et veille à la compatibilité :
65 démarches suivies
(31 en 2022, 41 en 2023)

37 nouvelles procédures débutées
en 2024

16 Porter à Connaissance
+
6 diagnostics de
vulnérabilité

Participations aux démarches :
PAPI, Observatoire de l'Eau,
révision de la Charte du
PNRFO...

Outils d'accompagnement :
Publication du Guide de
compatibilité

Echanges InterSCoT et
modification du SRADDET

Observatoire du SCoT :
3^e numéro du Référentiel des
Territoires
(pour chaque EPCI)

Rapport d'activités
2024

SYNDICAT DEPART
MARS 2025

SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE

117 dossiers analysés et
avis rendus
en commissions
départementales (90 en
2023)
+ 23 projets en Pôle EnRR

2^e numéro du Cahier de
l'économie
(pour chaque EPCI)

5 réunions des
instances syndicales
Bureaux et Comités

4 lettres du SCoT



- La veille à la compatibilité
 - Suivi des documents d'urbanisme (PAC et participation aux réunions)
 - Production des avis sur les projets
 - Contribution aux démarches de PLUi à venir
- Suivi et évaluation
 - Numéro 4 du Référentiel des territoires
 - Réalisation du Bilan du SCoT à 6 ans
- L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme
- La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement
- La gestion administrative du syndicat
- L'animation du syndicat

Une soixantaine de procédures de PLU ou CC en cours

Suite aux prises de compétence (Pays d'Othe, Troyes Champagne Métropole)

Analyse des résultats à réaliser permettant au Comité syndical de statuer sur le maintien ou la révision du SCoT

Conférence régionale de gouvernance et suivi du SRADDET...

+ avis sur la modification du SRADDET

7. Information ZAN, SRADDET, SCoT, PLU(i)

2019

- Adoption du SRADDET Grand Est
 - Règle n°16 : Sobriété foncière



Énoncé de la règle :

Définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'**au moins 50%** à horizon 2030 et **tendre vers 75%** en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une **période de référence de 10 ans** à préciser et justifier par le document de planification et sur une **analyse de la consommation réelle du foncier**.

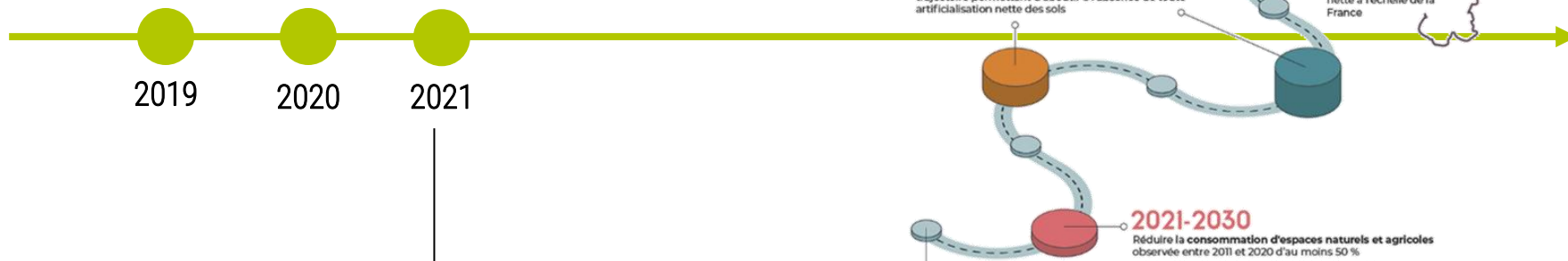
2019

2020



- **Approbation du SCoT des Territoires de l'Aube**
 - Un document de planification structurant à l'échelle de 352 communes
 - 3 volets, 170 orientations
 - Des potentiels fonciers maximaux d'urbanisation définis pour l'habitat et pour l'activité
 - Des fourchettes adaptées selon les enjeux propres aux différentes unités territoriales (par EPCI)
 - **Un objectif global de réduction de la consommation foncière de - 52 %**





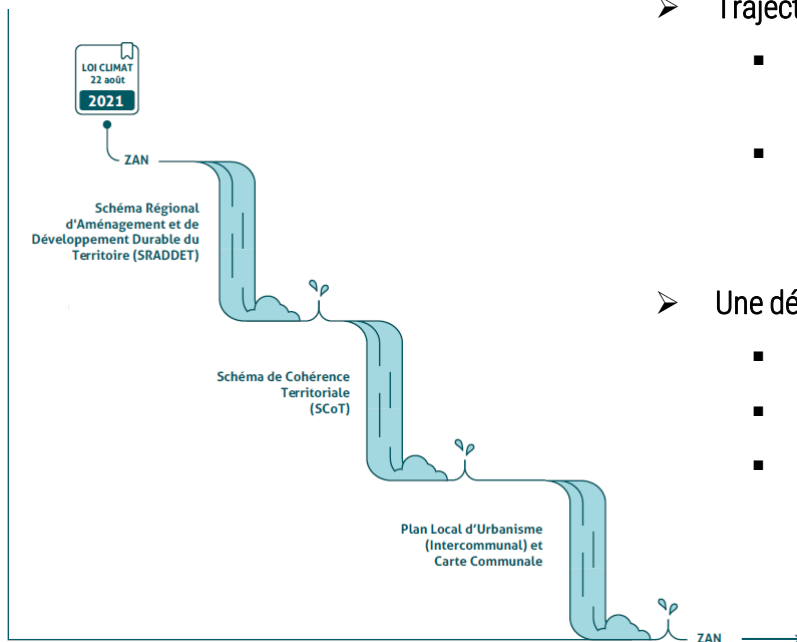
- Loi Climat et Résilience

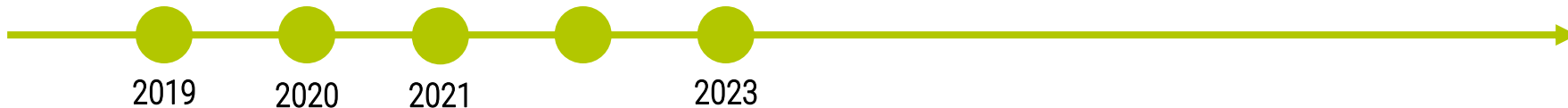
- Trajectoire vers le ZAN en 2050

- Un 1^{er} objectif de -50% de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années (2021-2030)
- Des paliers par tranches de 10 ans à partir de 2031 pour réduire l'artificialisation des sols (nouvelle notion)

- Une déclinaison en cascade dans les documents d'urbanisme

- SRADDET : 22 août 2023 (sinon : application de l'objectif national)
- SCoT : 22 août 2026 (sinon : interdiction de toute « ouverture à l'urbanisation »)
- PLU(i) : 22 août 2027 (sinon : interdiction de toute autorisation d'urbanisme en zone à urbaniser (zones AU))





- Lancement de la procédure de modification du SRADDET par la Région Grand Est (17 décembre 2021)

- Mise en place de la Conférence régionale des SCoT

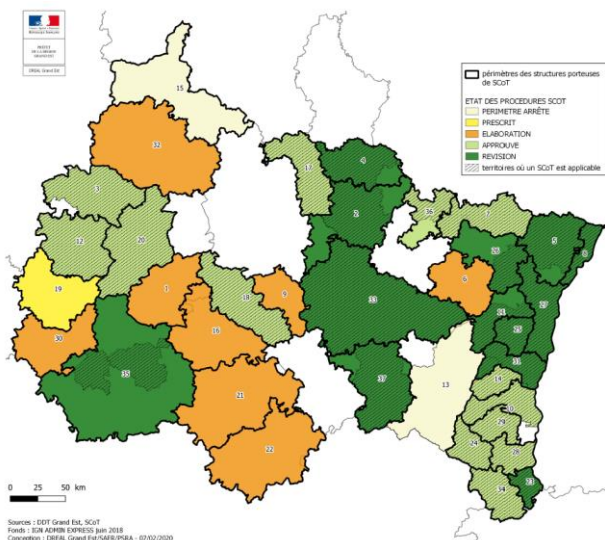
➤ 2 contributions produites par les 36 SCoT régionaux :

- Définir les objectifs sous forme de fourchettes d'hectares
- Territorialisation à l'échelle des périmètres des SCoT
- Prendre en compte les typologies de territoires

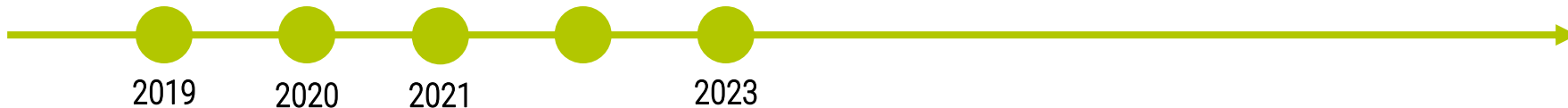


- Réunions territorialisées du SRADDET (Bouilly)

➤ Annonce du Président Franck Leroy de l'enveloppe foncière allouée au SCoT des Territoires de l'Aube : 600 ha pour la 1^{ère} période soit -58%

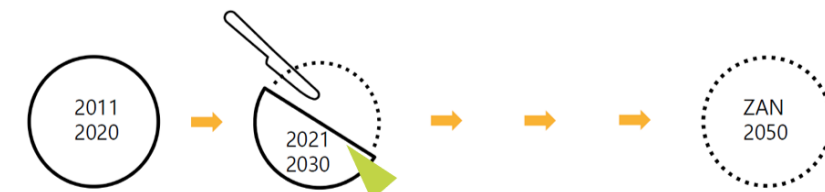


Source : DDT Grand Est, SCoT
Fonds : IGN, IGN/SDRIS/SAH 2018
Conception : ONREAL, Grand Est/SARL/PSRA - 07/02/2020



• Loi ZAN 2 (20 juillet 2023)

- Mutualisation des Projets d'Envergure Nationale et Européenne

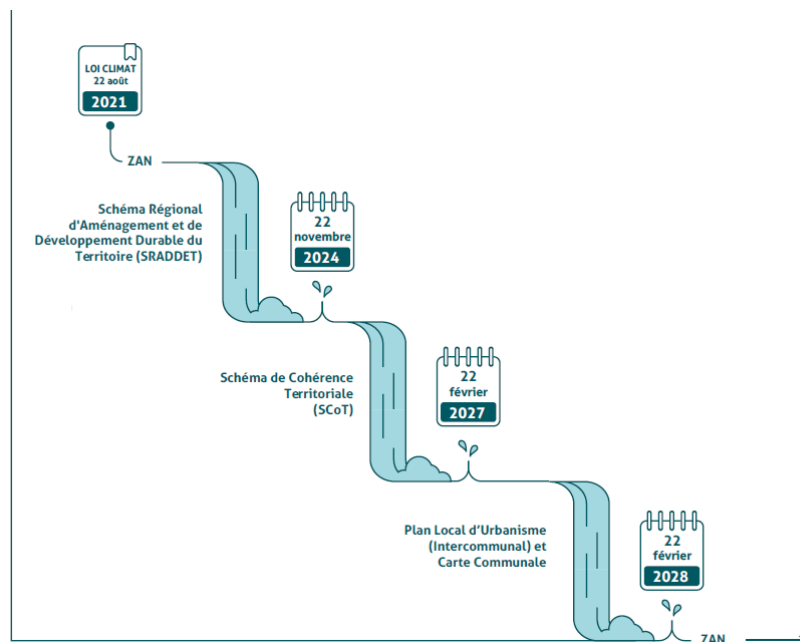


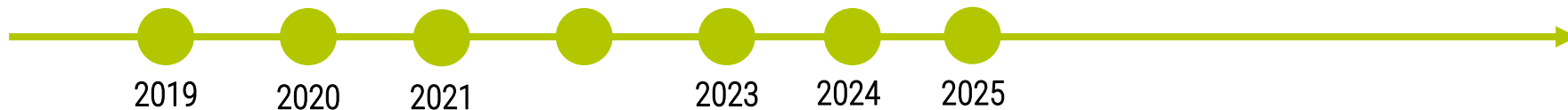
➤ -50%

Forfait PENE

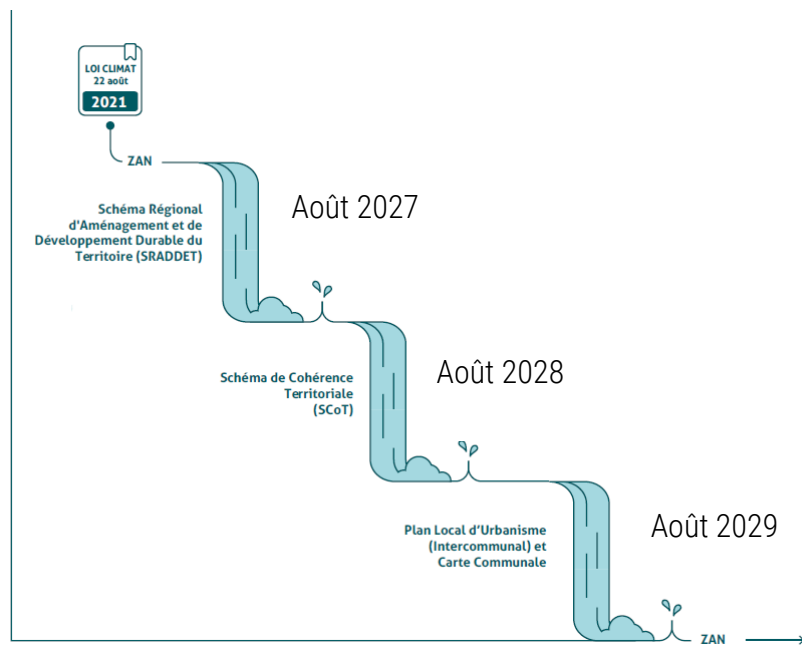
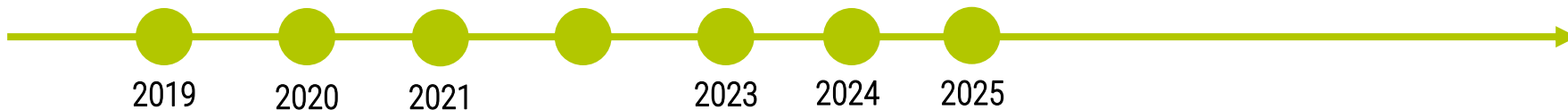
➤ -54,5%

- Nouvelle Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (Région, SCoT, EPCI, communes et représentants de l'Etat et des départements) : passage de 36 à 5 SCoT
- Garantie communale (1ha/commune), mutualisable sous conditions à l'échelle de l'EPCI
- Report des délais pour les documents d'urbanisme
- Sursis à statuer ZAN, extension du DPU





- Reprise des travaux de modification du SRADDET
 - Annonce du Président Franck Leroy de la nouvelle enveloppe foncière allouée au SCoT des Territoires de l'Aube : **362 ha pour la 1^e période soit -75%**
 - **Courrier du Président JP Abel**
 - « Arrêt » du SRADDET par le Conseil Régional le 12 décembre 2024
- Consultation sur le projet de SRADDET modifié (EPCI + SCoT)
 - Avis sous 3 mois

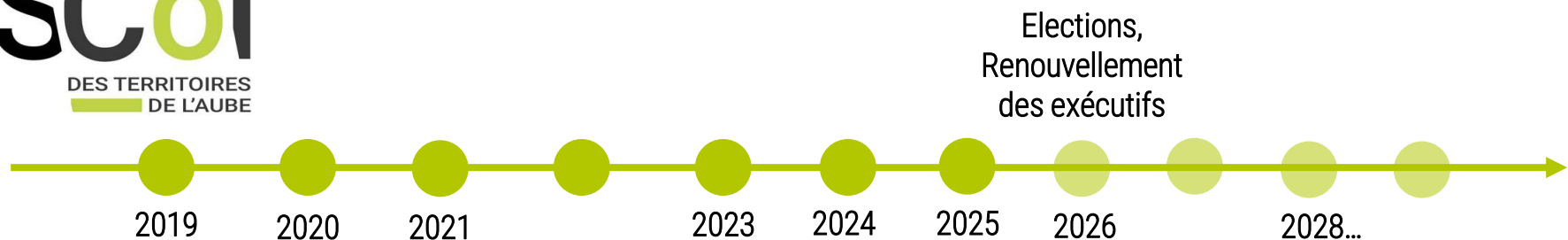


- **Projet de loi TRACE**

- Passage au Sénat : adoption d'une version amendée le 18 mars

- Maintien de l'objectif à 2050 + objectif intermédiaire à 2034 à fixer par les Régions (par rapport à la période 2024-2034)
 - Suppression de la notion d'artificialisation
 - Nouveau report des délais
 - Assouplissements sur mise en application

- Passage à l'Assemblée Nationale : juin ?



Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT : **POURSUITE**



Prises de compétence PLUi (PO, TCM)



Elections,
Renouvellement
des exécutifs

- Aujourd'hui : le SCoT = la feuille de route partagée, le cap à maintenir
- Bilan du SCoT à 6 ans
 - Analyse des résultats de la mise en œuvre du SCoT
- Procédure de modification du SRADDET
 - Approbation en décembre ou mise en attente/TRACE ?



- **Décision du syndicat DEPART**
 - Maintien en vigueur ou évolution du SCoT

8. Projet de nouveaux locaux

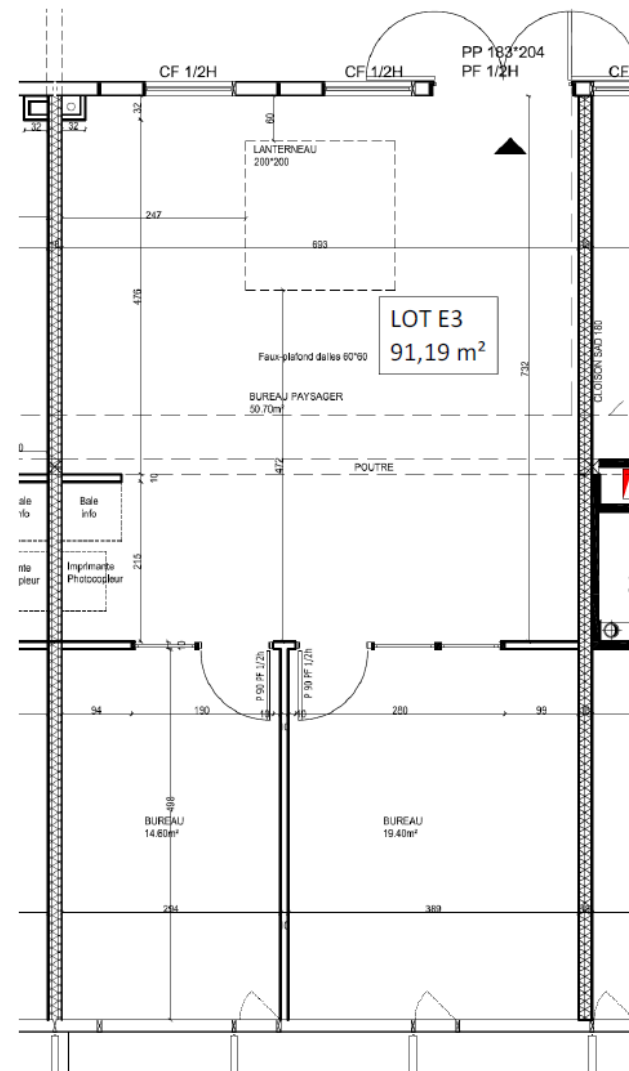


Espace Régley

1 bd Charles Baltet – TROYES
Bâtiment HQE basse consommation

Lot 30 de la copropriété (196 tantièmes)

1^{er} étage lot E3
Surface utile : 91 m²
1 bureau paysager et 2 bureaux individuels
Stationnement : 1 place Président (parking proche du bâtiment) + places salariés sur le second parking
Accès aux salles de réunion sur réservation, équipées projection (capacité 140, 28, 18, 10 places)
Local d'archive de 20,40 m²

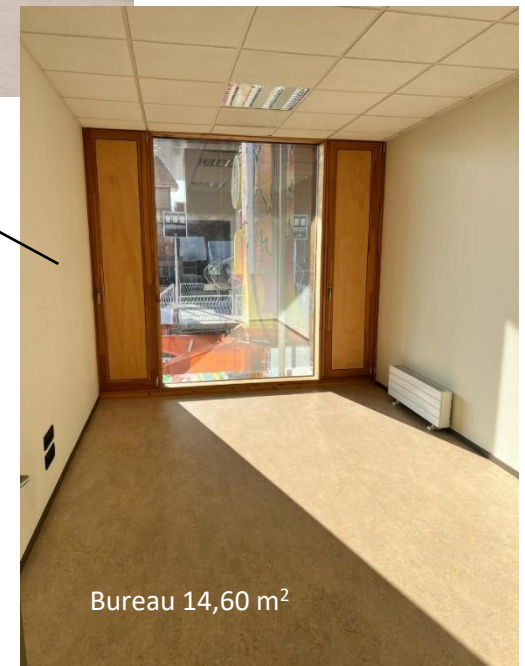




Bureau paysager
50,70 m²



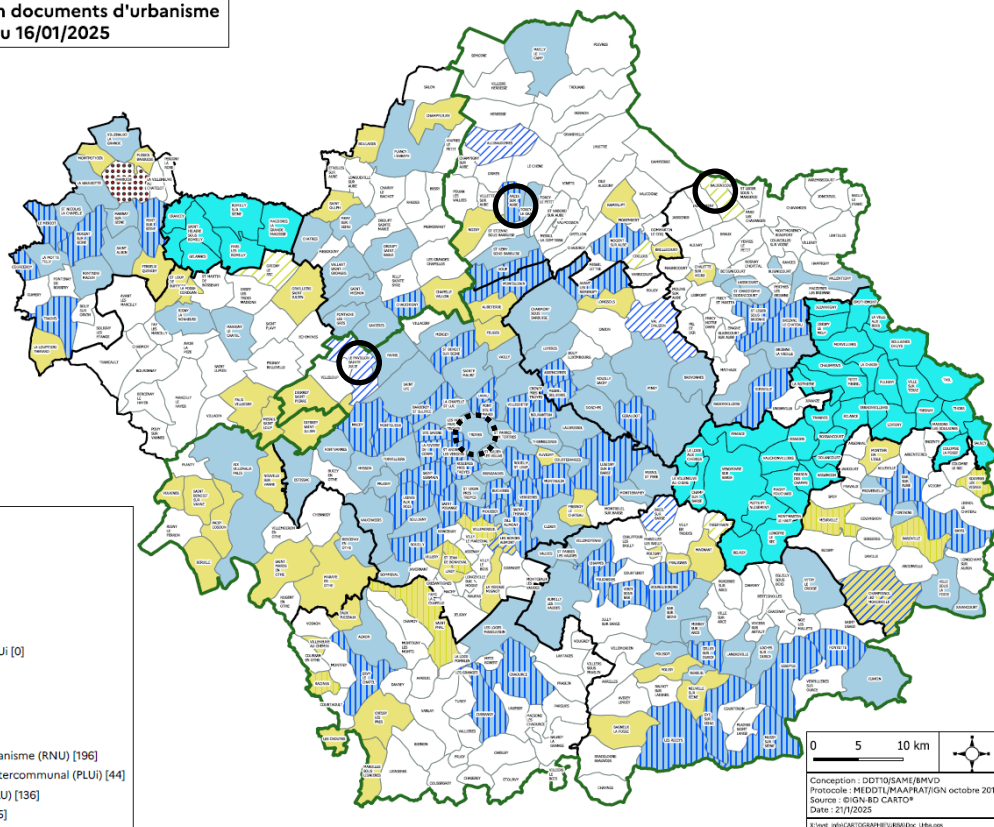
Bureau 19,40 m²



Bureau 14,60 m²

9. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

**Couverture en documents d'urbanisme
au 16/01/2025**



Elaborations / Révisions

- Projet de **PLU de Pavillon-Sainte-Julie** (élaboration) : avis favorable avec recommandations et réserves
- Projet de **CC de Balignicourt** (élaboration) : avis favorable avec une recommandation
- Projet de **PLU d'Arcis-sur-Aube** (révision) : avis favorable avec recommandations et une réserve

Modifications

- Projet de **PLU de Troyes (M9), AVAP et RLP**

10. Questions diverses

L'info en ligne
www.syndicatdepart.fr



claudie.leitz@syndicatdepart.fr
valerie.robles@syndicatdepart.fr
guillaume.patris@syndicatdepart.fr

03 25 71 88 98
03 25 71 88 93
03 25 71 89 00